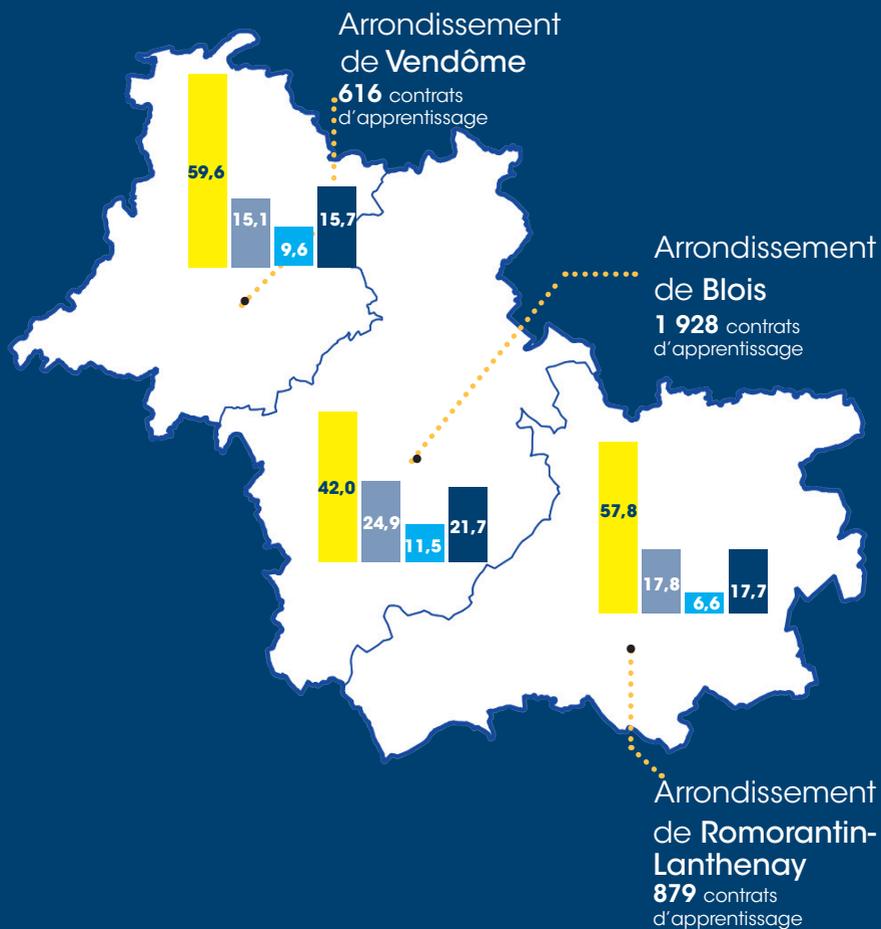
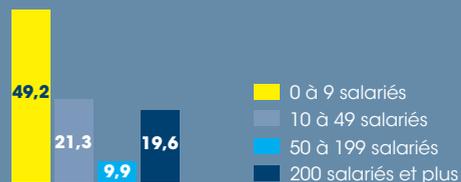


En 2023, dans le département du Loir-et-Cher, près de la moitié des 3 425 contrats d'apprentissage ont été signés dans des entreprises de 0 à 9 salariés



Répartition (%) des entrées en contrat d'apprentissage par taille d'entreprise en 2023

3 425 contrats d'apprentissage



Directrice de la publication : Véronique CARRE - Réalisation : SESE (Service Étude, Statistiques, Évaluation) - Publication : Décembre 2024 - www.goodby.fr

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

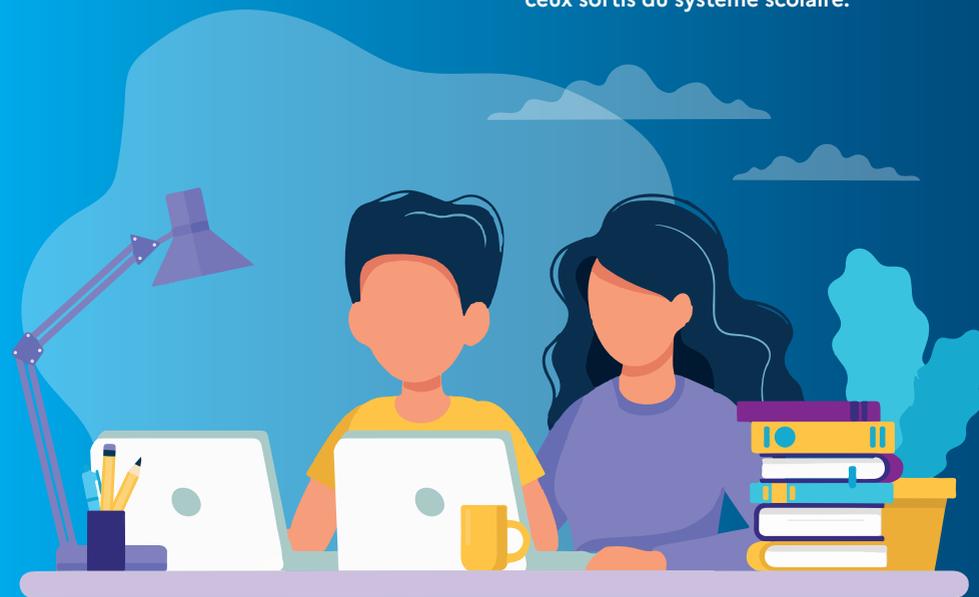
Les entrées en contrats d'apprentissage en 2023

DREETS INFOGRAPHIE

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

L'apprentissage est un mode de formation des jeunes travailleurs, alternant un enseignement théorique dans un centre de formation d'apprentis et une formation pratique en entreprise, en vue d'obtenir une qualification professionnelle attestée par un diplôme ou un titre professionnel.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage en simplifiant l'accès à ce dispositif, tant pour les apprentis que pour les employeurs, avec pour objectif d'accélérer son essor pour mieux lutter contre le chômage des jeunes, notamment ceux sortis du système scolaire.



Les entrées en contrats d'apprentissage dans le département du Loir-et-Cher en 2023

Pour plus d'informations :

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>

3 425 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage en 2023 dans le Loir-et-Cher

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS PAR SECTEUR

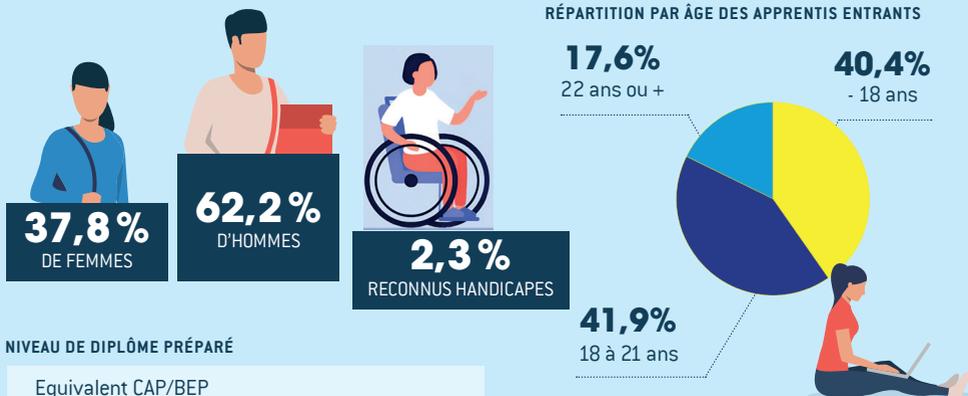
97,2% dans le secteur privé

-1,3 depuis 2018 (point de %)

+1,3 depuis 2018 (point de %)

2,8% dans le secteur public

Quel est le profil des nouveaux apprentis ?



RÉPARTITION PAR ÂGE DES APPRENTIS ENTRANTS

NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ

Equivalent CAP/BEP **41,2%** ↘-7,5

Equivalent Baccalauréat **18,2%** ↘-1,1

Equivalent Bac +2 **19,0%** ↘-0,6

Equivalent Bac +3 **11,1%** ↗+4,8

Equivalent Bac +5 ou plus **10,5%** ↗+4,4

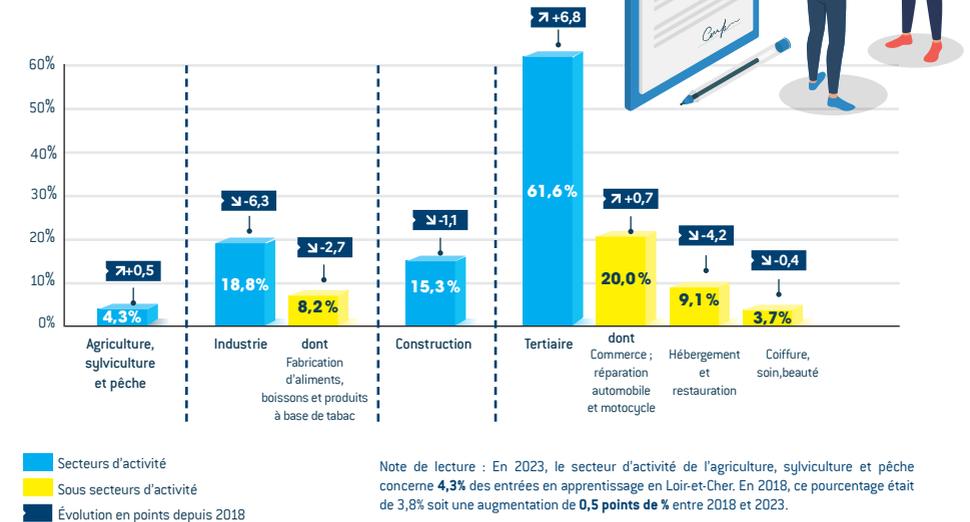
Évolution en points depuis 2018

7,2% APPRENTIS PARMIS LES 16-25 ANS

9,6% des contrats d'apprentissage sont rompus dans les 3 premiers mois par l'employeur ou l'apprenti

Les apprentis du secteur privé sont embauchés majoritairement par les entreprises du secteur tertiaire

PART DES ENTRANTS EN APPRENTISSAGE EN 2023 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2018 (EN POINTS DE %)



Encadré législatif

Des règles simplifiées pour l'employeur

- 1 Une seule aide à l'embauche
- 2 Des ruptures de contrats facilitées
- 3 Des démarches administratives simplifiées
- 4 Un réseau d'acteurs dédié à l'apprentissage pour accompagner les entreprises

Un statut plus attractif pour l'apprenti

- 5 Un coup de pouce financier pour les apprentis (augmentation du salaire, aide au permis B)
- 6 La limite d'âge repoussée jusqu'à 29 ans révolus (dérogation possible RQTH et sportifs de haut niveau)
- 7 L'accès à des prépa-apprentissage
- 8 Une mobilité internationale ou européenne encouragée
- 9 Un maintien en CFA pendant 6 mois pour trouver un nouvel employeur à la rupture de contrat
- 10 Un accès facilité pour des apprentis en situation de handicap

Pour aller plus loin

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Apprentissage-5211>
 Explorer les études et statistiques de la Dares DARES (travail-emploi.gouv.fr)
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Apprentissage-mode-d-emploi>

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la DARES